



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 29 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER

date de la convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – GUILLAUME BOULBIN – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– ~~SERGE CAMBOS~~ – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – PASCAL DE SERMET – ~~FABIENNE VASSALO~~ – CLAUDE DULIN – ~~MAGALIE CAMINADE~~

PROCURATION :

MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VASSALO AYANT DONNE POUVOIR A M. DE SERMET

M. CAMBOS AYANT DONNE POUVOIR A M. TRIGNAC

OBJET

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Budget Primitif 2026

Madame BERNIER présente les propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal pour les subventions aux associations.

- Subvention aux associations
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Fongibilité des crédits

Association ACACIA	300,00
Association Aînés Ruraux	100,00
Association APE	200,00
Association AMADEA	100,00
Association Amis de St Cirq	1 160,00
Association Amis et Anciens du COC	160,00
Association Climatologique	200,00
Association Colayrac Country	300,00
Association FNACA	300,00
Association Gymnastique Volontaire	460,00
Association Mini Atelier	160,00
Association Modern'Jazz	910,00
Association Pétanque Colayracaise	310,00
Association Société de Chasse	300,00
Comité œuvres sociales	7 231,00
Montreurs d'images	160,00
Musiquenvie	5 963,00
Prévention Routière	300,00
Noste Garona	160,00
TOTAL	18 774

Madame BERNIER expose au Conseil Municipal que la vitalité du tissu associatif constitue un pilier essentiel de la vie locale.

Toutefois, l'installation de la nouvelle équipe municipale au 20 mars 2026 intervient dans un calendrier budgétaire où les dossiers de demande de subvention n'ont pas été préalablement instruits par l'administration sortante.

Afin de ne pas fragiliser la trésorerie des associations et garantir la continuité de leurs activités, la Municipalité souhaite mettre en œuvre un dispositif exceptionnel de soutien. Le dispositif permettrait :

- Le versement d'un acompte provisionnel : fixé à 90% du montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2025. Cet acompte permet de couvrir les charges courantes des associations en l'attente de l'instruction complète.
- La régularisation ultérieure : le solde sera examiné et voté lors d'une prochaine séance, après réception et analyse des pièces justificatives habituelles.
- Ce dispositif concerne les associations suivantes pour lesquelles il est proposé

Ce dispositif concerne les associations suivantes :

Association JIL Basket	4 167,00
Association Rugby COC	2 891,00
Association Tennis Colayrac	797,00
TOTAL	7855,00

Madame BERNIER indique qu'elle va se rapprocher de l'équipe sortante pour la gestion de ces aides.

Madame BERNIER propose une lecture synthétique du Budget Primitif 2026 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	BP 2026
011 – Charges à caractère général	760 090	821 600
012 – Charges de personnel	1 496 000	1 548 000
014 – Atténuation de produits	0	0
65 – Autres charges de gestion courante	170 787	202 824
66 – Charges financières et exceptionnelles	7 385	27 659.24
68 – Dotations aux amortissements et provisions	0.00	0.00
023 et 042 – Dépenses d'ordre	492 827	220 496.51
Total dépenses de fonctionnement	2 927 089	2 820 579.75

Recettes de fonctionnement	Budget 2025	BP 2026
002 – Excédent reporté	366 459	304 671.75
013 – Atténuation de charges	15 000	15 000
70 – Produit des services	181 650	188 200
73 – Impôts et taxes	253 665	247 931
74 – Dotations subventions participations	419 574	403 308
75 – Autres produits de gestion courante	17 000	24 000
77 – Produits spécifiques	45 700	0
731 – Impositions directes	1 628 041	1 637 469
Total recettes de fonctionnement	2 927 089	2 820 579.75

En ce qui concerne ce point, le conseil municipal se prononce à 19 voix pour et 4 voix contre.

Section d'investissement

Recettes non affectées	BP 2026
001 – Excédent d'investissement reporté	547 589.25
021 – Virement de la section de fonctionnement	208 426.65
10222 – FCTVA	100 000.00
10226 – Taxe d'aménagement	10 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	304 671.75
040– Amortissement participations	12 069.86
Restes à réaliser 2025	1 286 596.00
Total recettes non affectées	2 469 353.51

Dépenses non affectées	BP 2026
2046 – Subventions d'équipement versées	6 984.00
1641 – Remboursement des emprunts	58 621.62
27– Autres immobilisations financières	32 811.98
Restes à réaliser 2025	2 138 857.00
Total dépenses non affectées	2 237 274.60
Solde pour financement des équipements	232 078.91

Recettes liées à des opérations d'équipement	BP 2026
13251– GFP de rattachement (op n°109 MDS)	385 000
13251– GFP de rattachement (op n°51 cimetière colombarium)	45 422
1322–Région (op n°109 MDS)	140 000
13461 – DETR (Op n° 109 MDS)	295 224
13461– DETR (op n°118 toiture salle des fêtes)	13 000
13 – Subventions d'investissement reçues	878 646

Recettes liées à des emprunts	BP 2026
16441– Opérations afférentes à l'emprunt (op n°109 MDS)	407 950
16 – Emprunts	407 950

Opérations d'équipement	BP 2026
Op n° 109 Maison de santé	0.00
Op n° 11 Bâtiments communaux	129 812.91
Op n° 12 Matériel et mobilier	30 000.00
Op n° 63 P.I.G. Agenais	0.00
Op n° 111 Belvédère Garonne	0.00
Op n° 116 Etanchéité toiture salle de basket	47 016.00
Op n° 114 Eglise de Colayrac	250.00
Op n° 120 Acquisition délaissés RN 21	0.00
Op n° 121 Stade J.P. Séménadisse	0.00
Op n° 122 Aire de jeux	0.00
Op n°45 Voirie et réseaux	25 000.00
Op n°51 Cimetière colombarium	0.00
Total des dépenses d'équipement	232 078.91

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

Décide d'approuver :

- Le versement d'un acompte provisionnel : fixé à 90% du montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2025. Cet acompte permet de couvrir les charges courantes des associations en l'attente de l'instruction complète.
- La régularisation ultérieure : le solde sera examiné et voté lors d'une prochaine séance, après réception et analyse des pièces justificatives habituelles.
- Ce dispositif concerne les associations suivantes pour lesquelles il est proposé
- Les sections de fonctionnement, d'investissement proposées ci-dessus
- Les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections
- Le budget primitif dans son ensemble

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 29 avril 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER